

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 21 novembre 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 21 novembre 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Service Fédéral Pension (SFP) – Deuxième pilier de pension pour les agents communaux contractuels – Proposition d’approbation des documents finalisés suite à la demande d’adhésion au Fonds de pension demandée à Ethias

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

En vue de la constitution d’un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la Commune de Profondeville, le Conseil du 21 novembre 2022 a décidé :

- dans un premier temps :

- d’adhérer à la centrale d’achat du Service fédéral des Pensions et, dans un deuxième temps

- dans un deuxième temps :

- de recourir aux services d’Ethias Pension Fund OFF, adjudicataire de l’accord-cadre passé par la centrale d’achat du Service fédéral des pensions et de définir les besoins spécifiques de la commune en ce qui concerne cette centrale d’achat, soit les variables spécifiques à la Commune de Profondeville à intégrer dans le plan de pension
- de désigner comme représentant à l’AG : Mr Jean-Sébastien Detry, échevin des finances

Il est donc proposé au Conseil du 12 décembre 2022 d’approuver, sous réserve de l’approbation par la Tutelle, les documents portant instauration au 01.01.2022 de la pension complémentaire des membres du personnel occupés dans le cadre d’un contrat de travail avec la commune.

2. Proposition de décision

Art. 1. D’approuver, sous réserve de l’approbation par la Tutelle, les documents portant instauration au 01.01.2022 de la pension complémentaire des membres du personnel occupés dans le cadre d’un contrat de travail avec la commune :

- l’acte d’adhésion à la convention de gestion - Patrimoine Distinct APL
- le règlement de pension
- le plan de financement du régime de pension du 2ème pilier en faveur des membres du personnel contractuel d’un pouvoir local relevant du patrimoine distinct APL du canton 2
- le règlement d’assurance de groupe pour "structure d’accueil"
- la convention cadre d’assurance de rentes - Rentes viagères octroyées dans le cadre de la loi du 28 avril 2033 relative aux pensions complémentaires
- la convention de gestion - Canton 2 - Patrimoine distinct "APL"
- la déclaration sur les principes de la politique d’investissement du "patrimoine distinct APL"
- les statuts de l’organisme de financement des pensions "Ethias Pension Fund"

Art.2. De charger le collège de l’exécution de la présente décision.

Art.3. De transmettre la présente délibération à la Tutelle spéciale d’approbation.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- le projet de délibération du Conseil du 12.12.2022
- les documents finalisés suite à la demande d'adhésion au Fonds de pension demandée à Ethias :
 - l'acte d'adhésion à la convention de gestion - Patrimoine Distinct APL
 - le règlement de pension
 - le plan de financement du régime de pension du 2ème pilier en faveur des membres du personnel contractuel d'un pouvoir local relevant du patrimoine distinct APL du canton 2
 - le règlement d'assurance de groupe pour "structure d'accueil"
 - la convention cadre d'assurance de rentes - Rentes viagères octroyées dans le cadre de la loi du 28 avril 2033 relative aux pensions complémentaires
 - la convention de gestion - Canton 2 - Patrimoine distinct "APL"
 - la déclaration sur les principes de la politique d'investissement du "patrimoine distinct APL"
 - les statuts de l'organisme de financement des pensions "Ethias Pension Fund"
- le procès-verbal du Comité de concertation Commune-CPAS du 10 novembre 2022
- le protocole d'accord du Comité particulier de négociation syndicale du 10 novembre 2022
- la délibération du Conseil du 21 novembre 2022 – Service Fédéral Pension (SFP) – Deuxième pilier de pension pour les agents communaux contractuels – Adhésion à la centrale d'achat
- la délibération du Conseil du 21 novembre 2022 – Service Fédéral Pension (SFP) – Deuxième pilier de pension pour les agents communaux contractuels – Recours à la centrale d'achat et définition des besoins et désignation du représentant à l'AG

4. Informations budgétaires

Impact :

- 2022 : 93.456,43€
- 2023 : 106.040,63€

Article budgétaire : budget ordinaire, à l'article 13120/113-48, après réformation de la MB2 de la Commune par la tutelle régionale.

Avis de légalité de la Directrice financière n°2022/83 remis le 10 novembre 2022.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaires du dossier

Département des Finances	Département des Affaires générales	Département Cadre de vie
Service Finances	Service du personnel	Service Marchés publics
-Mme Laurence GELAY, Directrice financière 081/39.60.70 laurence.gelay@profondeville.be -M. Jonathan QUETS, Chef de département 081.39.60.76 jonathan.quets@profondeville.be	-Mme Bernadette DEFOSSE, Agent administratif 081/42.02.19 bernadette.defosse@profondeville.be ou Virginie FANTACCI, Agent administratif 081/42.02.21 virginie.fantacci@profondeville.be	Mme Alexandra PIETTE, Agent administratif 081/42.02.42 alexandra.piette@profondeville.be

3



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Assemblées générales ordinaires d'Imaje et d'ORES Assets.
Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale d'**Imaje** se tiendra le 19 décembre 2022 au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1^{er} 9 à 5380 Fernelmont.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan stratégique : évaluation,
2. Indexation participation financière des affiliés,
3. Budget 2023,
4. Affiliation Commune de Somme-Leuze,
5. Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale,
6. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 13/06/2022.

L'Assemblée générale d'**ORES Assets** se tiendra le 15 décembre 2022 dans les locaux d'ORES, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan Stratégique 2023-2025,
2. Nominations statutaires,
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - liste des associés.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Assemblées générales ordinaires d'Imaje et d'ORES Assets.
Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale d'**Imaje** se tiendra le 19 décembre 2022 au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1^{er} 9 à 5380 Fernelmont.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan stratégique : évaluation,
2. Indexation participation financière des affiliés,
3. Budget 2023,
4. Affiliation Commune de Somme-Leuze,
5. Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale,
6. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 13/06/2022.

L'Assemblée générale d'**ORES Assets** se tiendra le 15 décembre 2022 dans les locaux d'ORES, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan Stratégique 2023-2025,
2. Nominations statutaires,
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - liste des associés.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Foyer Namurois - désignation d'un représentant au sein du Comité d'attribution.
Séance du Conseil communal du : 12.12.22

1. Exposé du dossier

Demande de la SWL, relayée par le Foyer Namurois, de désigner officiellement un représentant au sein du Comité d'attribution du Foyer Namurois. Monsieur Laurent Botton, occupant la fonction non officiellement depuis 2019, est proposé à ce titre.

2. Proposition de décision

Désigner officiellement M. Laurent Botton pour représenter la Commune de Profondeville au sein du Comité d'attribution du Foyer Namurois pour le reste de la législature.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du mail de demande de désignation du Foyer Namurois ;
- de l'extrait des délibérations du Conseil d'administration du 8 août 2019 relatif au renouvellement du Comité d'attribution ;
- de la Circulaire de la Société Wallonne du Logement 2018/ N°29 relative au renouvellement des organes de gestion des SLSP et notamment le chapitre IV relatif au comité d'attribution et à sa composition ;
- du courrier de désignation des représentants de Namur.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subvention "Sport et jeunesse" 2022
 Séance du Conseil communal du : 12/12/2022

Exposé du dossier

Un crédit de 2.000,00€ est prévu au budget 2022 libellé « Subvention Sport et Jeunesse »
 Cet article budgétaire vis à soutenir des projets/actions ponctuels ou novateurs/tices et d'ampleur limitée (principe du « coup de pouce » en relation avec le sport ou la jeunesse.

Nous avons reçu 3 candidatures :

- Aurélien De Noble de Arbre, sollicitant une subvention de 250€ à titre d'intervention dans ses frais en relation avec ses entrainements et sa participation au Championnat du monde des métiers à Shanghai en octobre 2022.
- Aymeric De Noble de Arbre, sollicitant une subvention de 250€ à titre d'intervention dans ses frais en relation avec ses entrainements et sa participation au Championnat du monde « X TERRA » (cross triathlon) en octobre 2022.
- L'Asbl « Mouvement et Nature » , siège social à Rivière et représentée par Mr Dervaux Philippe, sollicitant une intervention de maximum 240€ en vue de promouvoir 4 séances d'initiation à la marche nordique à destination d'une dizaine de participants par séance (à raison de 6€ d'intervention communale par participant).

2. Proposition de décision

D'octroyer les subventions :

- De 250€ à Mr Aurélien De Noble pour ses entrainements et sa participation au Championnat du monde des métiers à Shanghai en octobre 2022.
- De 250€ à Mr Aymeric De Noble pour ses entrainements et sa participation au championnat du monde « X TERRA » en octobre 2022.
- De 240€ à l'Asbl « Mouvement et Nature » représentée par Mr Dervaux Philippe afin de promouvoir 4 séances d'initiation à la marche nordique (une dizaine de participants par séances à raison de 6€ d'intervention communale/participants)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des dossiers de Mrs Aurélien De Noble, Aymeric De Noble et Philippe Dervaux

4. Informations budgétaires

Article budgétaire :760/332-02

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : la commune de Profondeville
 Montant :740,00€

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

7



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>	<i>Publication</i>
17/10/2022	Modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2022	17/11/2022	21/11/2022
17/10/2022	Redevance communale sur l'utilisation des bornes communales pour véhicules électriques	17/11/2022	23/11/2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

8



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation du budget 2023**
Séance du Conseil communal du : **12/12/2022**

1. Exposé du dossier

Budget 2023.

2. Proposition de décision

Approbation du budget 2023 – Ordinaire et Extraordinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Budget
- Rapport 2023

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **87/2022 - favorable**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**

9

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » – Budget 2023 et dotation communale
Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget 2023 de la Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » a été approuvé par le Conseil de Police le 09 novembre 2022. La part communale augmente de 129.359,86 € par rapport à 2022, pour atteindre le montant de 1.502.504,78 €.

2. Proposition de décision

1. Arrêter la dotation communale 2023 à la zone de Police « Entre Sambre et Meuse » au montant de 1.502.504,78 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone de Police – 2023 – Budget
- Délibération du Conseil de Police du 09 novembre 2022
- Avis de légalité - 2022-88 - Zone Police BI2023

4. Informations budgétaires

Impact : 1.502.504,78. euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 330/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

10



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : acquisition d'un terrain jouxtant le Centre Sportif – approbation du projet d'acte

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Projet d'acquisition d'une partie d'un terrain situé à gauche du chemin d'accès au Centre Sportif. Il s'agit d'une réelle opportunité qui permettrait de créer des zones de stationnement, celles actuellement présentes étant largement insuffisantes au vu d'une part de l'agrandissement du Centre Sportif et d'autre part, de son taux d'occupation ainsi que des nombreuses autres activités connexes (joggings, trails, VTT, ...).

Cette opération se fera pour cause d'utilité publique entraînant une exonération de droit d'enregistrement.

2. Proposition de décision

Approbation du projet d'acte et des conditions d'acquisition dudit terrain.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet d'acte
- La promesse de vente
- Le plan de division du terrain
- Les références de précadastration

4. Informations budgétaires

Impact : 100.000 euros + frais

Article budgétaire : 7645/711-60

Avis de légalité de la Directrice financière : demandé en date du 21.11.2022

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : ATL - Plan d'action annuel 2022-2023.

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Vu le décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (appelé « décret ATL ») ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 29 mars 2007 décidant de s'inscrire dans la démarche décrite par le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Considérant le plan d'action annuel 2022-2023 présenté lors de la CCA du 29.11.2022 ;

Attendu que ce dernier doit être présenté au Conseil communal ;

2. Proposition de décision

Prise de connaissance du plan d'action annuel 2022-2023 de l'accueil extrascolaire présenté en séance de la Commission Communale de l'Accueil Temps Libre du 29.11.2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Rapport d'activité 2021-22
- Plan d'action 2022-23

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Huys Stéphanie

Téléphone : 081.42.02.24

Courriel : Stephanie.Huys@profondeville.be

12



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Appel à projets « Relocalisation alimentaire ». Projet lauréat.
Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022.

1. Exposé du dossier

Un appel à projets visant à relocaliser l'alimentation sur le territoire de Profondeville a été lancé à la mi-octobre 2022, avec un soutien financier de 2.500€.

Cet appel à projets vise à subventionner spécifiquement des projets répondant de manière cumulative aux critères suivants :

1. Des projets visant l'alimentation de la population.
2. Des projets durables : Les projets doivent participer à la préservation de la biodiversité et au respect de la nature, s'inscrire dans une démarche de production durable (permaculture, biodynamie, agroforesterie ...)
3. Des projets à vocation économique et/ou sociale : Les projets doivent être créateurs de valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Ils doivent participer à la redynamisation du milieu rural et à l'amélioration du cadre de vie.
4. Des projets locaux et en circuit-court : La commercialisation des produits alimentaires doit s'exercer soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. La production doit se situer dans un rayon de maximum 50 km de la distribution.
5. Des projets s'inscrivant dans au moins un des maillons suivants : la production, le stockage, le transport, la transformation, la distribution, la valorisation ou la commercialisation locale. Un projet peut inclure plusieurs maillons.
6. Des projets qui sollicitent des sources de financement participatives : crowdfunding, prise de parts, etc.
7. Des projets qui s'inscrivent à long terme (minimum 15 ans).

Une candidature a été reçue dans le cadre de ce nouveau dispositif, déposée par la SRL "Graines d'Avenir - Agroécologie" pour soutenir le développement d'une activité de ferme fruitière agroécologique à Arbre (Le Bocage).

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver la décision prise par le Collège d'octroyer un montant de 2.500€ pour soutenir le projet développé par la SRL « Graines d'Avenir – Agroécologie ».

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 30/11/2022 relative à la déclaration du lauréat ;
- Formulaire de candidature de l'appel à projets ;
- Vadémécum de l'appel à projets ;
- Dossier de candidature de la SRL « Graines d'Avenirs – Agroécologie »
- Annexe budgétaire.

4. Informations budgétaires

Impact : 2.500 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 621/522-52 (projet n°20220072)

Avis de légalité de la Directrice financière : Ok.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

13

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit "des 6 bras" à Bois-de-Villers - Choix de l'application de l'exception in house.

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Il convient de désigner un auteur de projet en vue de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit « des 6 bras » à Bois-de-Villers. Il est donc proposé de désigner le BEP comme auteur de projet en faisant recours à l'exception « In House ».

2. Proposition de décision

Il est proposé de :

- Recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma d'orientation locale (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit « des 6 bras » à Bois-de-Villers.
- Recourir aux services de l'intercommunale "Bureau Economique de la Province de Namur" en application de l'exception dite "In House".
- Financer cette dépense par l'article inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 930/733-60 (projet n°20220082).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du courrier du BEP

4. Informations budgétaires

Impact : 35.000 euros H.T.V.A. ou 42.350 euros T.V.A.C. plus 25.000 € HTVA estimés pour la RIE

Article budgétaire : article 930/733-60 (projet n°20220082)

Avis de légalité de la Directrice financière : demandé

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081/420.239

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 21 novembre 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 21 novembre 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

15



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 12 décembre 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

Ab



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 12/12/2022.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 16 novembre 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

17



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

Séance du Conseil Communal du : 12.12.2022

1. Exposé du dossier

Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 26.10.2022 et 23.11.2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du Collège Communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

18



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Plaine de vacances - Désignations - Communication.
Séance du Conseil Communal du : 12.12.2022

1. Exposé du dossier

Plaine de vacances - Désignations

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 07.09.2022 et 05.10.2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du Collège Communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

